

## INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE EN MASTER 2 MICROBIOLOGIE ET PHYSICOCHIMIE APPLIQUÉES AUX ALIMENTS EN 4 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 7)

2/ Complétez les **pages 2 et 3**, elles seront à **déposer sur l'application « E-candidat » avec les autres pièces justificatives.**

3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE, 10 chiffres et 1 lettre, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du baccalauréat).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

Si vous avez déjà fait un dossier sur E-candidat **à l'uB** l'an dernier, connectez-vous avec les informations sur le bas du formulaire.

4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **joignez** les pages 2 et 3 du présent dossier, **insérez** les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **déposez le tout** sur e-candidat (pas d'envoi postal ni de dépôt de pièces en mains propres) au plus tard le :

**11 JUIN 2018**

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN MASTER 2**

**MICROBIOLOGIE ET PHYSICOCHIMIE APPLIQUÉES AUX ALIMENTS (MPAA)**

**Date limite de téléchargement du dossier : 11 JUIN 2018**

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur e-candidat (voir le lien figurant page 1 et 4 de ce dossier)**. Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures)** ou vous **réinscrire sur VOTRE ENT si vous êtes déjà étudiant de l'uB**.

Si vous désirez postuler sur plusieurs spécialités de master à l'uB, vous devez remplir **UN DOSSIER DISTINCT ET COMPLET PAR SPÉCIALITÉ**. Cette page et la suivante sont à déposer sur E-candidat, en n'oubliant aucune pièce jointe (liste sur E-candidat).

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 2 à l'université de Bourgogne ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

choix 1 :	choix 3 :
choix 2 :	choix 4 :

**Option demandée (1 et une seule pour ce dossier. Si vous souhaitez postuler pour les deux options et pensez à postuler pour les deux options sur l'application E-candidat) (2)**

- MICROBIOLOGIE
- PHYSICOCHIMIE

Nom <sup>(1)</sup> : ..... Nom de jeune fille <sup>(1)</sup> : .....

Prénoms <sup>(1)</sup> : .....

*(1) Ecrire en lettres capitales*

*(2) Cocher la case correspondante*

Envisagez-vous de suivre ce M2 en formation continue\* ?  Oui  Non

\*la formation continue concerne ceux qui sont rentrés dans la [vie active](#) (salariés ou demandeurs d'emploi) et ont quitté la [formation initiale](#) (études)

Envisagez-vous de suivre ce M2 en **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION** ?  Oui  Non

Renseignements contrat de professionnalisation : <http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Presentation-du-Contrat-de-pro-.html>

Etes-vous actuellement en emploi ?  Oui  Non

Précisez : .....

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ?  Oui  Non

Rappel du nom/prénom : .....

**Langues vivantes :**

Lues : ..... Parlées : ..... Écrites : .....

**Description des stages, activités d'animation, travaux saisonniers** témoignant d'une expérience en entreprise ou dans un laboratoire de recherche public ou privé (si nécessaire, utiliser une feuille supplémentaire). Indiquer la durée, en semaine(s), l'objet du stage et le nom des entreprises ou laboratoires.

Avoir une expérience en stage ou CDD dans une entreprise ou similaire (avant le 16/09/2017) est un atout apprécié pour la sélection du candidat.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Renseignements complémentaires** que vous jugez utiles pour le jury :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**CETTE PAGE ET LA PRÉCÉDENTE DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT**

# CANDIDATURE EN M2 MP2 - 2018 / 2019

## QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

MA CANDIDATURE		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat. Conservez ces instructions pour mémoire.	<a href="https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat">https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat</a>
3. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : <b>07 MAI 2018</b></li> <li>- <b>Fermeture du serveur E-candidat : le 11 JUIN 2018 à minuit. Nous savons que vous ne disposez pas toujours de vos derniers relevés de notes au moment du dépôt : vous les insérerez dès que possible.</b></li> </ul>	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR.</p> <p>Si vous aviez déjà utilisé l'application E-candidat à l'uB l'an dernier pour candidater en licence ou en master, vous n'avez pas besoin de créer un nouveau dossier, vos informations ont été sauvegardées. Connectez-vous avec votre INE. (voir en ligne).</p>
4. Quelle est la capacité d'accueil du M2 MPAA ?	La capacité d'accueil n'est pas encore disponible.	
5. Quelles pièces justificatives joindre ?	<p><b>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat.</b></p> <p>Toutes les pièces justificatives doivent être scannées et téléchargées sur le site e-candidat dans votre dossier. Nous n'acceptons aucune pièce papier, ni par mail.</p>	<p>ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S2 DU M1 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Déposez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible. <b>Les dossiers seront étudiés dans un premier temps sans ce dernier relevé de notes.</b></p>
6. J'étudie à l'uB, en master 1. Dois-je joindre mes relevés de notes ?	Oui, obligatoirement (déposées sur l'application e-candidat).	Toutes les pièces justificatives doivent être scannées et téléchargées sur le site e-

		candidat dans votre dossier. Nous n'acceptons aucune pièce papier, ni par mail.
7. Je voudrais faire ce M2 MPAA en contrat de professionnalisation, est-ce possible ?	OUI. Le master MPAA est proposé en contrat de professionnalisation. Dans ce cas, ou si vous relevez de la formation continue, voir ci-contre.	Mettez-vous en contact avec le SEFCA (service de formation continue de l'université). Tél. : 03 80 39 51 80
8. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	<a href="http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html">http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html</a>
<b>SUIVI DE MA CANDIDATURE</b>		
9. J'ai déposé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
10. J'ai déposé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 16 masters 1 ou 2 différents. Soyez patients...	L'absence de confirmation 3 semaines après le dépôt de votre dossier doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : <a href="mailto:secretariat.msavan@u-bourgogne.fr">secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</a>
11. Quand aurai-je une réponse ?	La commission d'étude des dossiers aura lieu après la clôture du dépôt des dossiers. Soyez patients... Il ne pourra vous être donné aucune information ni par mail, ni par téléphone, sur la date prévisionnelle de publication de la réponse à votre demande.	<b>Une réponse vous sera envoyée par mail courant juillet 2018.</b>
12. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	Oui, les entretiens oraux auront lieu deuxième quinzaine de juin 2018 à Dijon. Veillez à vous rendre disponible à ces dates.	<b>Rendez-vous disponible pendant cette période.</b>
13. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	NON. <b>Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone</b> (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).	Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : <a href="mailto:secretariat.msavan@u-bourgogne.fr">secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</a>
14. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?	NON. Dès que vous êtes en possession de votre <b>dernier relevé de notes</b> (le plus souvent : S2 du M1 en cours), vous devez en télécharger une copie si l'application vous l'autorise toujours (ou nous l'envoyer par mail). ATTENTION : <b>UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE (1)</b>	

	éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB) sera exigée au moment de l'inscription. Veillez à vous en procurer une auprès de votre université actuelle (voir texte réglementaire après le tableau en 1)	
15. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en M2 MPAA, vous devez impérativement, et avant le <b>21 juillet 2018 dernier délai, CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT.</b></li> <li>- Vous devez demander à votre université actuelle <b>un transfert de votre dossier</b> administratif vers l'uB</li> </ul>	<p><b>Au-delà du 21 juillet 2018, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office</b> et leur place attribuée à un autre étudiant.</p> <p>Transferts : voir ici <a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html</a></p>
16. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue en M2 MPAA ?	Vous devez prendre une décision au plus tard le <b>21 juillet 2018</b> et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement). Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.	
17. J'ai été admis(e) dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.	<p>Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : <a href="mailto:secretariat.msavan@u-bourgogne.fr">secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</a></p>
18. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira le 6 juillet 2018 à 10 h et fermera le 15 juillet 2018 à minuit. Il rouvrira ensuite le 28 août 2018. Vous devez vous inscrire en ligne avant la rentrée.</p>	<p>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</p> <p>Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse LE PLUS TOT POSSIBLE, en y détaillant toutes les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.</p>
19. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée du M2 MPAA aura lieu le 3 septembre 2018 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.	Les emplois du temps seront consultables à partir de début septembre, uniquement par les étudiants régulièrement inscrits administrativement (depuis l'ENT).

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services pour toute inscription.** Source :

(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>)